

KDS: Ke Des Soucis !

Dès cet été SUD avait dénoncé le système de remboursement des frais professionnels avec KDS, tellement compliqué à utiliser pour les agents qu'ils arrivent à ne plus réclamer leur dû.

Nous avons envoyé une pétition en octobre sur le sujet dans tous les secteurs, et le nombre impressionnant de retours démontre, s'il le fallait, que le problème touche l'ensemble des bureaux et des collègues, quel que soit le grade ou le métier.



Face à ce constat, les représentants du personnel SUD au CHSCT ont fait une alerte auprès de la Direction Régionale du Réseau pour dénoncer les multiples dysfonctionnements de KDS.

Extraits :

- Souvent les agents ont tout simplement abandonné face au parcours du combattant de KDS. Ils soupçonnent La Poste d'avoir délibérément choisi un process complexe pour faire des économies "sur le dos des agents"
- Certains agents sont dans une situation pécuniaire dramatique et ne veulent plus aller en formation ou ETC sachant qu'ils ne pourront pas être remboursés.
- Dans certains secteurs on oblige les agents à faire la demande de remboursement depuis leur domicile car ça ne marche pas ou mal à La Poste (problèmes Virtuos', clés USB)
- Quand la demande aboutit, elle est chronophage. Les agents sont contraints de faire leur demande KDS sur leur temps libre, or il s'agit temps de travail effectif.
- Dans certain cas ce sont les REC ou RE qui prennent le relais, ce qui pénalise leur travail et retarde les remboursement



Des engagements...

Enfin le 18 décembre 2018, nous sommes une nouvelle fois revenus à la charge sur ce sujet lors d'une audience avec la Directrice de la DR.

En résumé, la Direction a bien pris conscience des difficultés des agents, et elle s'est engagée :

- ✓ **La problématique de dysfonctionnement KDS a été remontée au niveau national.**
- ✓ **Possibilité de faire des avances si l'agent est en difficulté financière, proposition de refaire un mode opératoire ou un accompagnement.**
- ✓ **Demande au CSRH d'être indulgent sur les dossiers reçus.**

...et des kilomètres d'indemnités non remboursées

SUD ne peut se contenter des bonnes intentions et de promesses.
Nous demandons la mise en place de mesures simples pour résoudre le problème :

- **Le paiement systématique de tous les déplacements pour l'ensemble du personnel dès lors que La Poste leur demande de se déplacer en dehors de leur lieu habituel de travail.**
- **L'arrêt du contrat avec KDS et un système automatique de paiement sans que les agents en fassent la demande, par exemple via les lieux de présence planifiés dans l'outil POP. KDS (Klee Data Systems) est une filiale de American Express à qui La Poste loue très cher les mauvais services alors que nous avons un outil qui fonctionnait.**
- **L'arrêt d'embauche d'intérimaires comme moyens de remplacement avec passage en CDI de tous ceux actuellement embauchés à La Poste. Les intérimaires n'arrivent pas à se faire rembourser leurs frais de déplacement, ce qui est illégal et injuste.**
- **Le retour des EAR pour effectuer les remplacements. La fin des EAR validée par le désastreux accord « chargé de clientèle remplaçant » a obligé beaucoup d'agents à devenir rouleurs sur leur Secteur sans compensation des trajets.**